Règlement du concours de poésie

« Une autre poésie s'invente ici ! »

1- Définition

Le Parc naturel régional de Lorraine organise un concours d'écriture de poésie, à destination des classes de cycle 1, de cycle 2, de CM1 et de CM2, des écoles des départements de Meurthe-et-Moselle, de Meuse et de Moselle.
Il s'agit pour les élèves, dans le cadre scolaire, de produire une **poésie inspirée par une ou plusieurs images** du **diaporama de référence**, disponible sur le site Internet du Parc naturel régional de Lorraine.
Période d'ouverture du concours : **du 08 janvier au 08 mars 2027**.
Les productions peuvent être individuelles ou collectives, avec un **maximum de 3 poésies** par classe.
Les poésies produites sont de **forme libre** : en prose, en vers avec rimes, haïku, acrostiche, calligramme, fable…

2- Consignes d'écriture et catégories de participation

Consigne d'écriture : Produire une poésie inspirée par une ou plusieurs images du diaporama de référence 2027, en insérant si possible une référence au Parc naturel régional de Lorraine (nom de lieu, élément du patrimoine…)
La dictée à l'adulte est autorisée pour les classes de cycle 1 et de cycle 2.

Catégories : « Cycle 1 », « Cycle 2 » et « CM1-CM2 »

3 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes les classes des écoles situées en Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle.
La participation est **gratuite**.
Chaque poésie produite ne doit pas excéder les dimensions d'une page **format A4** (21 x 29,7 cm).
Le **numéro de l'image** ou les numéros des images inspirantes, doivent figurer sur chaque poésie envoyée.
Les poésies sont envoyées en **pièces jointes au format PDF**, par courriel à : franck.bonilavri@pnr-lorraine.com
en indiquant **obligatoirement** dans le corps du message les 5 éléments suivants :

1. Nom de l'école et de la commune :
2. Niveau de la classe et effectif :
3. Catégorie de participation :
4. Nom de l'enseignant et téléphone de contact :
5. Acceptation du règlement du concours : **oui**

4- Sélections des poésies lauréates

Un jury constitué de membres du Parc naturel régional de Lorraine et de l'Éducation Nationale établira le palmarès de chaque catégorie, pour les classes du territoire du PnrL* et hors territoire du PnrL, selon les critères suivants :

1. Présence d'une référence au Parc naturel régional de Lorraine.
2. Effet poétique produit sur le lecteur, émotion suscitée.
3. Originalité de la correspondance avec la ou les images inspirantes.
4. Respect des normes de la langue.
5. Soin apporté à la mise en forme.

Les résultats seront publiés sur le site Internet du Parc naturel régional de Lorraine le **28 mars 2027.**

*listes des communes du territoire du PnrL : communes et villes portes

5- Récompenses

Classes hors du territoire du Parc naturel régional de Lorraine.
Chaque classe lauréate recevra un **lot de livres** en lien avec la biodiversité, le développement durable et la poésie.
Les récompenses seront remises aux classes, dans leurs écoles.

Classes du territoire du Parc naturel régional de Lorraine.
Chaque classe lauréate, recevra un **lot de livres** en lien avec la biodiversité, le développement durable et la poésie.
Les récompenses seront remises aux classes, dans leurs écoles, en présence de la Présidente du Parc naturel régional de Lorraine ou une personne la représentant. Un goûter, offert par le PnrL, clôturera ce moment.
Nouveauté 2027 : Les poésies classées en **deuxième position du palmarès** des classes du **territoire du PnrL**, seront récompensées par un lot de livres, remis dans les écoles.

Un diplôme sera remis à chaque classe lauréate.

Les poésies lauréates seront mises en ligne sur une page dédiée du site Internet du Parc naturel régional de Lorraine.



Exemples de lots de livres « récompenses du concours 2026 »



Parc naturel régional de Lorraine

Maison du Parc
1 rue du Quai - CS 80035
54702 PONT-À-MOUSSON cedex
www.pnr-lorraine.com